

Politique en matière de renseignements personnels et de confidentialité

La poésie partout reconnaît l'importance de protéger la vie privée des personnes avec lesquelles elle est en relation et s'engage à traiter leurs renseignements personnels de manière responsable, transparente et sécuritaire.

La présente politique s'applique à l'ensemble des renseignements personnels recueillis ou détenus par La poésie partout dans le cadre de ses activités, notamment auprès de ses membres, artistes et poètes, participant-es à ses activités, bénévoles, employé-es, collaborateur·rices, donateur·rices, partenaires et autres personnes avec lesquelles l'organisme est en relation.

Elle s'applique également à toutes les personnes qui, dans le cadre de leurs fonctions ou de leur collaboration avec La poésie partout, ont accès à des renseignements personnels ou sont appelées à les recueillir, les utiliser, les communiquer ou les conserver.

La présente politique vise ainsi à établir les principes et les pratiques qui permettent à La poésie partout d'assurer une gestion responsable des renseignements personnels et de respecter les droits des personnes concernées.

1. Principes directeurs de la politique

La poésie partout s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle recueille et détient dans le cadre de ses activités. À cette fin, l'organisme s'appuie sur les principes directeurs suivants :

a) Responsabilité

La poésie partout est responsable de la protection des renseignements personnels qu'elle détient et met en place des mesures raisonnables afin d'en assurer une gestion conforme aux lois applicables et aux bonnes pratiques en matière de protection de la vie privée.

b) Nécessité et limitation de la collecte

L'organisme ne recueille que les renseignements personnels nécessaires à la réalisation de ses activités et aux fins déterminées au moment de leur collecte ou autorisées par la loi.

c) Transparence et consentement

La poésie partout s'efforce d'informer les personnes concernées des fins pour lesquelles leurs renseignements personnels sont recueillis et utilisés. Lorsque requis, leur consentement est obtenu de manière libre et éclairée, conformément aux dispositions légales applicables.

d) Utilisation limitée

Les renseignements personnels ne sont utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis, à moins que la personne concernée y consente ou que leur utilisation soit autrement autorisée par la loi.

e) Confidentialité et sécurité

La poésie partout met en place des mesures de sécurité raisonnables afin de protéger les renseignements personnels contre la perte, le vol, l'accès non autorisé, la communication, la copie, l'utilisation ou la destruction non autorisés.

f) Accès limité

L'accès aux renseignements personnels est limité aux personnes qui doivent y avoir accès dans l'exercice de leurs fonctions ou dans le cadre d'un mandat précis.

g) Exactitude et mise à jour

Dans la mesure du possible, La poésie partout veille à ce que les renseignements personnels qu'elle utilise soient exacts, complets et à jour, selon les fins pour lesquelles ils sont utilisés.

h) Respect des droits des personnes

La poésie partout reconnaît le droit des personnes concernées d'accéder à leurs renseignements personnels et d'en demander la rectification, conformément aux lois applicables.

Ces principes guident l'ensemble des décisions et des pratiques de La poésie partout en matière de gestion et de protection des renseignements personnels.

Mise en œuvre de la politique

2. Responsable de la protection des renseignements personnels

La personne ayant la plus haute autorité au sein de La poésie partout est responsable de veiller au respect de la présente politique et à la protection des renseignements personnels détenus par l'organisme. Cette responsabilité peut être déléguée, en tout ou en partie, à une autre personne, conformément aux dispositions légales applicables.

La personne responsable de la protection des renseignements personnels a notamment pour rôle de :

- veiller à la mise en œuvre de la présente politique;
- répondre aux demandes relatives à la protection des renseignements personnels;
- recevoir et traiter les plaintes;
- coordonner la gestion des incidents de confidentialité;

- conseiller les personnes qui travaillent ou collaborent avec l'organisme sur les bonnes pratiques en matière de protection des renseignements personnels.

Responsable de la protection des renseignements personnels :

Jonathan Lamy, coordonnateur de La poésie partout, info@lapoesiepartout.com

3. Collecte des renseignements personnels

La poésie partout peut recueillir des renseignements personnels dans le cadre de ses activités artistiques, culturelles, administratives et de communication.

Selon les circonstances, ces renseignements peuvent notamment comprendre :

- le nom et les coordonnées d'une personne;
- une adresse postale ou électronique et un numéro de téléphone;
- des renseignements nécessaires à une inscription, à une participation à une activité ou à un événement;
- des renseignements nécessaires à la gestion des bénévoles, des artistes ou des collaborateur·rices;
- des renseignements nécessaires à la gestion administrative ou financière de l'organisme;
- tout autre renseignement nécessaire à la réalisation d'une activité ou d'un mandat.

La poésie partout recueille les renseignements personnels par des moyens licites et uniquement lorsque cela est nécessaire à la réalisation de ses activités ou à l'exercice de ses fonctions.

Lorsque des renseignements personnels sont recueillis auprès d'une personne, celle-ci est informée, dans la mesure requise, des fins pour lesquelles ils sont recueillis et de toute autre information pertinente concernant leur traitement.

4. Consentement

Lorsque le consentement est requis pour la collecte, l'utilisation ou la communication de renseignements personnels, La poésie partout veille à ce qu'il soit demandé de manière claire et compréhensible.

Le consentement doit être donné librement et être éclairé. Une personne peut retirer son consentement, sous réserve des restrictions légales ou contractuelles applicables et des conséquences d'un tel retrait.

Lorsque cela est approprié, La poésie partout privilégie des moyens permettant à la personne de faire un choix clair, notamment dans le cadre de l'inscription à une liste d'envoi ou de la participation à une activité.

5. Utilisation et communication des renseignements personnels

La poésie partout utilise les renseignements personnels uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou pour toute autre fin permise ou exigée par la loi.

Les renseignements personnels sont traités de façon confidentielle et ne sont communiqués qu'aux personnes qui doivent y avoir accès dans l'exercice de leurs fonctions ou dans le cadre d'un mandat.

La poésie partout ne vend ni ne loue les renseignements personnels qu'elle détient.

Lorsque l'organisme fait appel à un fournisseur de services ou à un mandataire qui doit avoir accès à des renseignements personnels pour accomplir son mandat, il prend les mesures appropriées pour que ces renseignements soient protégés et utilisés uniquement aux fins prévues.

Les renseignements personnels ne peuvent être communiqués à un tiers sans le consentement de la personne concernée, sauf lorsque cette communication est autorisée ou exigée par la loi.

6. Conservation et destruction des renseignements personnels

La poésie partout conserve les renseignements personnels uniquement pendant la période nécessaire à la réalisation des fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou pour satisfaire à ses obligations légales, administratives ou financières.

Lorsque les renseignements personnels ne sont plus nécessaires, ils sont détruits de manière sécuritaire ou anonymisés lorsque leur conservation sous une forme non identifiable est nécessaire à des fins sérieuses et légitimes, conformément aux lois applicables.

La durée de conservation peut varier selon la nature des renseignements et les obligations auxquelles l'organisme est soumis.

7. Mesures de sécurité et confidentialité

La poésie partout met en œuvre des mesures de sécurité raisonnables et adaptées à la nature et à la sensibilité des renseignements personnels qu'elle détient.

Ces mesures peuvent notamment comprendre :

- la limitation de l'accès aux renseignements aux seules personnes autorisées;

- l'utilisation de mots de passe et d'autres mesures de protection des systèmes informatiques;
- la conservation sécuritaire des documents contenant des renseignements personnels;
- l'adoption de pratiques visant à prévenir la perte, le vol ou la communication non autorisée de renseignements;
- la sensibilisation des personnes qui travaillent ou collaborent avec l'organisme à leurs obligations de confidentialité.

Toute personne ayant accès à des renseignements personnels dans le cadre de ses fonctions ou d'un mandat doit en respecter le caractère confidentiel et prendre les précautions nécessaires pour en assurer la protection.

8. Accès aux renseignements personnels et rectification

Toute personne peut demander à La poésie partout de lui confirmer l'existence de renseignements personnels la concernant et, sous réserve des restrictions prévues par la loi, y avoir accès.

Une personne peut également demander la rectification de renseignements personnels qu'elle estime inexacts, incomplets ou équivoques.

Les demandes d'accès ou de rectification doivent être adressées à la personne responsable de la protection des renseignements personnels.

La poésie partout traite ces demandes avec diligence et conformément aux délais et aux conditions prévus par les lois applicables.

9. Gestion des incidents de confidentialité

Un incident de confidentialité peut notamment comprendre l'accès non autorisé à un renseignement personnel, son utilisation ou sa communication non autorisée, sa perte ou toute autre atteinte à sa protection.

Toute personne qui constate ou soupçonne un incident de confidentialité doit en aviser sans délai la personne responsable de la protection des renseignements personnels.

La poésie partout prend les mesures raisonnables pour réduire les risques de préjudice et prévenir la répétition de l'incident.

Lorsqu'un incident présente un risque de préjudice sérieux pour les personnes concernées, La poésie partout prend les mesures requises par la loi, notamment en avisant les personnes concernées et les autorités compétentes lorsque cela est exigé.

L'organisme tient également un registre des incidents de confidentialité conformément aux exigences applicables.

10. Traitement des demandes et des plaintes

Toute personne qui a des questions, des préoccupations ou une plainte concernant la manière dont La poésie partout traite les renseignements personnels peut communiquer avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels.

Toute plainte est traitée de manière confidentielle, diligente et équitable.

La personne responsable analyse la situation, peut demander les renseignements nécessaires à l'examen de la plainte et prend les mesures appropriées afin d'y répondre ou de corriger une situation problématique, s'il y a lieu.

11. Formation et sensibilisation

La poésie partout reconnaît que la protection des renseignements personnels repose sur la vigilance de toutes les personnes qui participent à ses activités.

L'organisme favorise la sensibilisation des membres du conseil d'administration, des employé·es, des bénévoles et des collaborateur·rices qui ont accès à des renseignements personnels ou qui sont appelés à les traiter.

Selon les responsabilités de chacun·e, cette sensibilisation peut porter notamment sur les obligations de confidentialité, les pratiques sécuritaires et la procédure à suivre en cas d'incident de confidentialité.

12. Révision et mise à jour de la politique

La présente politique est révisée périodiquement afin de tenir compte de l'évolution des activités de La poésie partout, de ses pratiques et des lois applicables.

Toute modification importante est approuvée selon les mécanismes de gouvernance de l'organisme et communiquée de manière appropriée aux personnes concernées.

La présente politique entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration de La poésie partout.

Par transparence, nous indiquons que cette politique s'inspire de celles d'organismes similaires au nôtre et qu'elle a été rédigée avec l'assistance de l'IA. La poésie partout réfléchit actuellement à une politique quant à l'utilisation de l'IA faite par l'organisme.

Adoptée par le conseil d'administration de La poésie partout le 28 septembre 2026